



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2023_004
Objet : Ligne de trésorerie 2023

Séance du mercredi 22 mars 2023

Date de la convocation: 15/03/2023

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Gilbert GIRMA, Denis GRAS, Christine HUGON, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Jérémy PIC, Jean-Paul POURQUIER, Joël ROUQUET, Jean-Claude SALEIL, Samuel SOULIER

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Michèle CASTAN, Séverine CORNUT, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Martial MALIGES, Thomas PIGNIDE, Maggy REMIZE, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Vincent SUDRE, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL

Secrétaire de séance : Christine HUGON

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Compte-tenu des décalages importants de trésorerie liés aux paiements des aides publiques pour les missions du PETR, une consultation a eu lieu auprès d'organismes bancaires pour renouveler la ligne de trésorerie actuelle à hauteur de 200 000€.

La caisse régionale de la banque Crédit Agricole du Languedoc a fait parvenir au PETR une proposition à la date du 15 Mars 2023.

Cette proposition permettrait de renouveler la ligne de trésorerie actuelle dans les conditions financières présentées en annexe à partir du 3 avril 2023, pour une durée maximum de 12 mois.

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 27/03/2023
048-200078343-20230322-DE_2023_004-DE

Aussi,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil syndical du 22 Mars 2023, et les informations communiquées par les financeurs sur les délais de paiement de certaines aides publiques,

Considérant la proposition adressée par l'établissement bancaire « Crédit Agricole du Languedoc », jointe en annexe,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Approuve la proposition de ligne de trésorerie adressée par la Caisse régionale XX jointe en annexe
- Autorise le Président à effectuer les démarches et à signer tout document relatif à cette proposition

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/03/2023
et publié ou notifié
le 28/03/2023

Certifié conforme,

A Marvejols, le 22 mars 2023


Jean-Paul POURQUIER

Président du PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère

DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES et ASSOCIATIONS

☎ - 04.67.17.85.62.

Email : franck.fournou@ca-languedoc.fr

Adresse postale: Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc

Avenue de Montpellieret - MAURIN - 34977 LATTES Cedex

Monsieur Le Président
PETR du Gévaudan-Lozère
830, avenue de la Méridienne
48100 MARVEJOLS

Objet : Proposition de financement

Maurin, le 15 mars 2023

Monsieur Le Président,

Suite à votre consultation, vous voudrez bien trouver ci-après notre proposition de financement :

Ligne de Trésorerie - Renouvellement - Classification suivant la charte GISSLER : 1A

- Durée : 1 an.
- Montant : 200.000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)

Plus marge de 1,40%, soit à titre indicatif sur index de février 2023 à 2,64 % un taux de 4,04 %.

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office.
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, auprès de nos services.
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé.
- Modalités de fonctionnement :
 - ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.

Votre accord sur la présente proposition doit nous parvenir au plus tard le 30 mars 2023.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



FRANCK FOURNO
D555698

Franck Fournou
Collectivités Publiques

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : avenue de Montpellieret, Maurin - 34977 Lattes cedex.
492 826 4174 RCS Montpellier - Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 828.

Téléphone : 04 67 175 175 (N° non surtaxé, prix de l'appel selon opérateur) – Adresse internet : www.ca-languedoc.fr (prix de la connexion selon opérateur).